

Nouveau Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

En vigueur le 1^{er} avril 2016

Janet Cleveland PhD

janet.cleveland@mail.mcgill.ca

Survol du PFSI

Qui?

- Toute personne avec un certificat PFSI a droit à la même couverture. Ceci inclut les réfugiés réinstallés (réfugiés pris en charge par le gouvernement et réfugiés parrainés par la collectivité); les demandeurs d'asile; les demandeurs refusés jusqu'à leur date de déportation; les personnes détenues en vertu des lois sur l'immigration
- Réfugiés réinstallés (parrainés par gouvernement ou collectivité): PFSI pendant les premiers 12 mois après l'arrivée. Ils ont également droit à l'assurance santé provinciale (ex., RAMQ, OHIP) pour les services médicaux dès leur arrivée. Pour les réfugiés réinstallés, le PFSI sert à couvrir les médicaments et les soins 'supplémentaires'.
- Demandeurs d'asile : La couverture PFSI continue jusqu'à l'acceptation de leur demande d'asile (+ 45 jours) OU en cas de rejet de la demande d'asile, jusqu'à la date prévue de déportation

Quoi?

- Services médicaux, diagnostiques et hospitaliers: même couverture que l'assurance-santé provinciale (ex. RAMQ)
- Médicaments: couverture semblable à celle des prestataires de l'aide sociale. Plus précisément, le PFSI couvre les produits sur la liste provinciale d'assurance-médicaments, ainsi que quelques médicaments additionnels
- Soins supplémentaires: couverture semblable à celle des prestataires de l'aide sociale (soins dentaires d'urgence, examens de la vue, lunettes, psychothérapie, réadaptation, prothèses, orthèses, soins à domicile, etc.)

Certificat PFSI : Les certificats PFSI émis à compter du 10 avril 2016 n'auront plus de date d'expiration.

- Pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement et les réfugiés parrainés par la collectivité, la couverture PFSI prend fin 12 mois après leur arrivée. Bien sûr, leur couverture d'assurance-santé provinciale demeure en vigueur de façon permanente et ils ont droit (après la première année) aux mêmes programmes et avantages que tout autre résident permanent (ex., régime provincial d'assurance-médicaments)
- Pour les demandeurs d'asile : le certificat PFSI demeurera en vigueur et ils bénéficieront de la couverture PFSI jusqu'à l'acceptation de leur demande d'asile (+45 jours) OU si leur demande d'asile est refusée, jusqu'à la date fixée pour leur déportation. Il n'y a plus besoin de renouveler le certificat PFSI.

Des informations sur le nouveau PFSI sont disponibles sur le site de Medavie Croix Bleue

<https://provider.medavie.bluecross.ca/>

Pour un résumé du nouveau PFSI :

Cliquer sur : [Bulletins](#)

Ensuite : [Mars - Tous les fournisseurs - Changements apportés au PFSI - En vigueur le 1er avril 2016](#)

Pour des renseignements détaillés :

Cliquer sur : [Guides](#)

Ensuite : [Manuel d'information à l'intention des professionnels de la santé - le 1 avril 2016](#)

PFSI pour soins médicaux, diagnostiques et hospitaliers

- ❖ Note : Les réfugiés réinstallés (réfugiés pris en charge par le gouvernement et réfugiés parrainés par la collectivité) ont droit à l'assurance-santé provinciale pour les soins médicaux, diagnostiques et hospitaliers, alors ils n'ont généralement pas besoin d'utiliser le PFSI pour ces soins. Le PFSI pour soins médicaux est surtout pertinent pour les demandeurs d'asile et les demandeurs refusés.
- La couverture PFSI est généralement identique à l'assurance-santé provinciale
- Les médecins sont remboursés au mêmes taux qu'en vertu du régime provincial d'assurance-santé. Il suffit de s'inscrire auprès de Medavie Croix Bleue comme fournisseur de services et ensuite de leur soumettre les réclamations
- Sages-femmes: Max. de \$3075 en Ontario, \$3042 dans les autres provinces
- Soins à domicile par les infirmières, TS et préposés d'aide à domicile : couverts
- Les soins suivants ne sont PAS couverts par le PFSI:
 - Chirurgie esthétique, sauf pour brûlures ou défigurement
 - Chirurgie facultative, circoncision, changement de sexe, chirurgie laser optique, traitement des verrues, traitements dermatologiques esthétiques
 - Inversion de la stérilisation; traitements de fertilité ou contre l'impuissance
- Aucune pré-autorisation n'est requise sauf pour:
 - Chirurgie orthopédique: sera autorisée seulement pour les soins aigus ou si le délai nuirait au développement
 - Chirurgie esthétique: Brûlures ou défigurement seulement
 - Immunisations: Le professionnel de la santé doit fournir une justification (ex., rien au dossier sur les immunisations antérieures)
 - Autres interventions qui exigent une pré-autorisation: Transplantations, tests génétiques, tracés de sommeil
- Référence par un généraliste ou une infirmière praticienne spécialisée requise pour:
 - Toute visite en clinique, sauf en pédiatrie et en ophtalmologie
 - Soins psychiatriques
- Montants versés aux établissements en vertu du PFSI
 - Ex. \$668/jour pour hospitalisation; \$93/visite à l'urgence; dialyse \$200/jour
 - Généralement: Établissement peut réclamer seulement un montant par visite (le taux le plus élevé)

Médicaments – PFSI

Tous les produits sur la liste du régime d'assurance-médicaments provincial sont couverts en vertu du PFSI

- Au Québec, par exemple :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/pharmaciens/medicaments/Pages/liste-medicaments.aspx>

+ Médicaments additionnels

- Antiprotozoaires et antihelminthiques
- Certains vitamines et minéraux, par ex., calcium, vitamine D, vitamines prénatales, etc.

Détails: <https://provider.medavie.bluecross.ca/>

Cliquer sur: [Tableau des avantages / Liste de médicaments](#) ensuite [Tableau des avantages - Couverture relative aux médicaments sur ordonnance](#)

Soins dentaires

Réfugiés réinstallés – Enfants

- Si l'assurance-santé provinciale couvre les soins dentaires pour les enfants ou d'autres groupes particuliers, ceci s'applique de la même façon aux réfugiés réinstallés.
- Au Québec, par exemple : Les enfants en bas de 10 ans dont les parents sont des réfugiés réinstallés ont droit aux mêmes soins dentaires que tout autre enfant québécois (examens, radiographies, plombages, extractions, traitements de canal, etc.)

Tous les demandeurs d'asile (adultes et enfants) ET les réfugiés réinstallés adultes

➤ Couverture dentaire du PFSI

- *Couvert - Sans préautorisation*
 - Examens d'urgence
 - Extractions d'urgence
 - Médicaments d'urgence
 - Radiographies
- *Avec préautorisation de Medavie Croix Bleue*
 - Extractions complexes
 - Obturations et plombages (dents gravement atteintes seulement)
 - Anesthésie

Détails : <https://provider.medavie.bluecross.ca/>

Cliquer sur [Tableau des avantages / Liste de médicaments](#) ensuite [Grille de soins dentaires](#)

Autres services supplémentaires

- ❖ À moins d'indication contraire, il faut obtenir l'autorisation préalable de Medavie Croix Bleue avant de donner des services supplémentaires, sinon ils ne seront pas remboursés.

Vision

- Examen de la vue (optométriste) - pas de préautorisation requise
- Lunettes: 1 paire/2 ans – sans préautorisation
 - - max. 130\$, unifocaux; \$180 bifocaux; \$300 basse vision

Psychothérapie

- Doit être prescrit par un médecin
- 10 séances – renouvelable à répétition avec ordonnance du médecin
- La psychothérapie est remboursable seulement si elle est offerte par un psychologue membre de l'Ordre des psychologues
- Les frais d'interprète sont remboursés (max. \$28.95/h) pour la psychothérapie et les soins psychiatriques

Audition

- Examen de l'audition (audiologiste) – sans préautorisation
- Prothèses auditives, implants cochléaires

Physiothérapie, ergothérapie, orthophonie

- Hôpital: sans préautorisation
 - Physiothérapie: max. 12 séances
 - Ergothérapie ou orthophonie: max. 20 séances
- Clinique: Sur ordonnance d'un médecin seulement; préautorisation requise

Soins à domicile

- Évaluation par un TS, infirmière ou autre professionnel requis
- Couvre les TS et les préposés aux soins à domicile
- Infirmières? Les soins à domicile par des infirmières sont couverts pour les demandeurs d'asile et demandeurs refusés en vertu du PFSI pour soins médicaux. C'est moins clair pour les réfugiés réinstallés, puisque leurs soins médicaux et infirmiers relèvent de l'assurance-santé provinciale.

Prothèses et orthèses: Membres artificiels, orthèses, etc.

Aides à la mobilité: Fauteuil roulant, canne, béquilles, etc. (le moins cher)

Varia: Fournitures pour diabétiques, fournitures chirurgicales, aides respiratoires, etc.

Soins institutionnels de longue durée : Max 1736\$/mois

Ambulance

- Demandeurs d'asile et demandeurs refusés: Max. 350\$, sans préautorisation
- Ce n'est pas clair si les frais ambulanciers sont couverts pour les réfugiés réinstallés puisque ces frais relèvent du PFSI pour soins médicaux. Or, les soins médicaux pour les réfugiés réinstallés sont plutôt couverts par l'assurance-santé provinciale.

Details: <https://provider.medavie.bluecross.ca/>

Cliquer sur [Tableau des avantages / Liste de médicaments](#) ensuite [Tableau des avantages - Couverture supplémentaire](#)